

Aide financière pour les -25 ans : il faut aller plus loin !

Ce lundi 4 mai, Edouard Philippe a annoncé qu'une aide de 200 euros serait versée à 800 000 étudiant·e·s de 18 à 25 ans touchant les APL qui rencontrent des difficultés particulières et étudiant·e·s ayant perdu leur stage ou leur emploi. Depuis le début du confinement, l'UNEF interpelle le Gouvernement sur la situation critique des étudiant·e·s et des jeunes de manière plus générale. **Si la mise en place de cette aide est positive, elle ne résoudra pas les difficultés dans lesquelles se trouvent les jeunes.**

Une première avancée, mais une mesure insuffisante

Le déblocage de 160 millions d'euros pour créer cette aide de 200€ est une **première avancée** pour faire face à la crise. **Néanmoins, résultat d'une longue interpellation de l'UNEF, cette aide arrive malheureusement bien tard pour les jeunes qui ont dû subir le confinement sans aide financière.** Elle est par ailleurs **insuffisante** au regard de la situation d'urgence dans laquelle se trouvent les jeunes. En effet, le salaire moyen d'un·e étudiant·e salarié·e est de 740€ par mois en 2016¹ et la gratification moyenne d'un stage de 546€² : **cette aide ne compensera donc pas la perte de revenus subie par les étudiant·e·s.** La crise actuelle affecte également la capacité des étudiant·e·s à payer leur loyer ainsi que l'insertion professionnelle des jeunes diplômé·e·s, problématiques auxquelles elle ne répond pas. De plus, de **nombreux·ses jeunes (sans emploi et sans formation mais aussi certain·e·s étudiant·e·s précaires) n'auront pas accès à celle-ci.** En outre, **son caractère ponctuel ne répond pas à la précarité vécue par les étudiant·e·s** depuis le début de cette crise et pour les mois à venir. Enfin, nous serons très vigilant·e·s quant à la mise en application de cette aide et les démarches pour l'obtenir.

Il faut des réponses structurelles face aux défaillances du système de protection sociale des jeunes

Les difficultés spécifiques des jeunes dans la période sont le résultat d'une protection sociale absente et d'un système d'aides sociales étudiantes à bout de souffle. Alors que les jeunes de moins de 25 ans sans formation et sans emploi n'ont souvent ni accès au chômage (car n'ayant pas assez cotisé) ni au RSA (car trop jeunes) et que 73% des étudiant·e·s n'ont pas non plus droit aux bourses - dont le montant est par ailleurs largement inférieur au seuil de pauvreté, l'accompagnement social des jeunes est depuis bien trop longtemps un leurre. **Il y a urgence à apporter des réponses structurelles à nos difficultés en rendant le RSA**

¹ Chiffre de l'Observatoire de la Vie Etudiante

² Chiffres du MESRI



accessible aux moins de 25 ans et en réformant en profondeur le système d'aides sociales étudiantes afin d'avancer vers une allocation d'autonomie, aide d'un montant suffisant pour vivre et accessible à tou·te·s, n'étant pas calculée sur les revenus des parents. L'UNEF appelle donc le Gouvernement à inclure ces éléments dans le plan de relance annoncé.

Pour répondre à l'urgence sociale résultant de la crise sanitaire du covid-19 l'UNEF revendique :

- **L'augmentation du montant ainsi que de la durée de versement de l'aide annoncée et son élargissement à l'ensemble des jeunes**
- **L'exonération des loyers en résidences CROUS pour tou·te·s les étudiant·e·s pour les mois de confinement ;**
- **Le rétablissement de l'Aide à la Recherche du Premier Emploi** supprimée en janvier 2019 en augmentant le nombre de mois de versement et en l'élargissant aux non-boursier·e·s
- **Le prolongement du versement des bourses durant l'été** et la facilitation des démarches de demande de bourse sur critères sociaux et de logement CROUS pour la rentrée 2020

Contact :

Elisabeth ABANDA AYISSI
Attachée de presse de l'UNEF
06.03.55.45.28 / presse@unef.fr